

# **Avis de la plateforme pour l'action climat et la transition énergétique relatif à l'avant-projet de la mise à jour du plan national intégré en matière d'énergie et de climat du Luxembourg pour la période 2021 – 2030**

***Version finale – 11 juillet 2023***

La plateforme pour l'action climat et la transition énergétique, dénommée ci-après « plateforme climat », réunit les parties prenantes à échelle nationale issues du domaine du secteur public, de la société civile organisée avec y compris la jeunesse, des organisations et chambres professionnelles patronales, des organisations salariales, ainsi qu'une série d'autres parties prenantes et d'observateurs issus d'organisations et d'institutions liées. Instaurée par la loi modifiée du 15 décembre 2020 relative au climat, elle a pour mission notamment de participer à l'élaboration de l'avant-projet du plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC). Dans ce contexte, elle est appelée à formuler un avis relatif à l'avant-projet du PNEC.

La plateforme climat a été lancée en octobre 2022 et, depuis, s'est réunie à plusieurs reprises entre autres afin d'échanger sur des thématiques transversales telles que la *transition juste* ou encore le *changement comportemental* de la population.

Suite à une présentation de l'avant-projet de la mise à jour du PNEC suivie d'une session de questions / réponses en présence des experts des ministères concernés, il a été convenu au sein de la plateforme climat de rédiger, sur base des contributions et prises de position individuelles des membres de la plateforme, un avis conjoint reprenant à la fois les éléments sur lesquels un consensus est constaté, les éléments dont l'importance est reconnue par tous, mais sur lesquels il existe des points de vue nuancés quant à leur application / mise en œuvre, et encore les éléments sur lesquels les vues divergent. Les contributions et prises de position individuelles des membres de la plateforme sont annexées à l'avis et en font partie intégrante.

## **A. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES / TRANSVERSALES**

**Structure et forme du PNEC** – La plateforme climat salue la structure et la forme du PNEC dont les « fiches techniques », catégorisées selon les différentes dimensions, contribuent à une lecture aisée et une bonne compréhension du document.

En outre, la plateforme climat tient à souligner que certaines mesures avaient déjà été incluses dans divers plans stratégiques du gouvernement, mais n'ont jusqu'à présent pas encore été mises en œuvre (p. ex. l'instrument de « de-risking »). Dans ce contexte, la plateforme aimerait attirer l'attention sur le fait qu'il serait opportun d'assurer une cohérence et une interaction directe entre les différentes stratégies étatiques. Ainsi le PNEC devrait davantage se pencher sur les contenus du programme directeur d'aménagement du territoire.

La plateforme climat regrette en outre que les interconnexions des secteurs (transport, industrie, bâtiment, agriculture et déchets et LULUCF) n'aient pas fait l'objet d'une analyse plus approfondie qui aurait permis notamment de rechercher ou d'identifier systématiquement des synergies entre les différents secteurs. Fort de ce constat, la plateforme

ne peut que se féliciter de la mise en œuvre du « Klimapakt fir Betreiber » qui a pour objet notamment d'élaborer une stratégie de réduction des émissions et de décarbonation de ces secteurs.

**Évaluation régulière** – Un audit/une analyse régulière sur le progrès et l'efficacité des mesures incluses dans le PNEC s'avérerait utile pour déterminer l'impact des mesures. Dans ce contexte, une analyse des subventions actuelles quant à leur efficacité, leur ciblage et leur éventuel impact environnemental devrait être menée.

**Modélisations par le STATEC** – La plateforme climat salue le rôle du STATEC et du développement des modélisations. Cependant, il serait important de mettre à disposition les détails des simulations pour permettre aux parties prenantes d'évaluer les simulations faites et pour connaître l'impact, voire le potentiel de réduction attribué aux différentes mesures par le STATEC. De plus, la revue régulière des hypothèses servant de base à la modélisation est recommandée afin d'adapter les projections en cas de déviation.

**Ambitions et objectifs du PNEC** – La plateforme dans son ensemble s'interroge quant à la capacité du paysage institutionnel à se coordonner et à mettre en œuvre les mesures du PNEC. Afin de créer les conditions nécessaires à l'atteinte des objectifs, des questions organisationnelles méritent d'être discutées.

Au-delà, les prises de position individuelles ne permettent pas de dégager une position commune à ce sujet. En effet, certains membres estiment que le niveau d'ambition du PNEC n'est pas – ou plus – compatible avec l'objectif de limiter le réchauffement global à 1,5°C. Par conséquent et selon ces membres, une révision approfondie de cette adéquation paraît opportune au plus tard lors de la prochaine mise à jour du PNEC.

En outre, ces membres de la plateforme estiment que la croissance économique constitue la prémisses clé de l'avant-projet du PNEC et qu'un découplage absolu des émissions de gaz à effet de serre et de la croissance économique est impossible. Dès lors, une simple stratégie d'efficacité, d'autres moyens de production etc. ne suffisent à eux seuls pas pour atteindre les réductions indispensables. Il existe une nécessité d'établir un modèle économique et un modèle de financement de notre système social plus indépendants de la nécessité d'une croissance continue. Selon ces membres, la croissance économique prévue avec ses conséquences à différents niveaux et les finalités définies pour la protection du climat sont en contradiction. Dans cette analyse, ces acteurs se voient confirmés par des stipulations faites dans le rapport du GIEC, telles que : « Traditionnellement, les politiques climatiques se concentrent sur les deux derniers leviers. L'amélioration de l'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables reposent toutes deux sur le **changement technologique**. Cette évolution peut être encouragée par la tarification du carbone, les normes de performance énergétique, l'interdiction de toute forme de subvention aux combustibles fossiles et les investissements dans les capacités de production d'énergies renouvelables. Il s'agit de premières mesures importantes, mais elles ne seront pas suffisantes. Pour permettre l'adaptation de modes de vie à faible consommation d'énergie et suffisants, des **changements de comportement** ainsi que des changements systémiques sont nécessaires. »

D'autres membres estiment que le succès de la transition énergétique dépendra en grande partie de la capacité de nos économies à mobiliser les investissements nécessaires pour passer des combustibles fossiles comme source d'énergie principale aux énergies renouvelables. La transition vers les énergies renouvelables exige des gouvernements, des entreprises et des particuliers l'allocation de fonds conséquents en vue de réduire leur empreinte carbone. Des dépenses considérables seront requises pour développer et déployer des infrastructures d'énergie propre, de la production d'énergie renouvelable au transport, à la distribution et au stockage. Selon la Commission européenne, environ 379 milliards d'euros d'investissements seront nécessaires chaque année dans le seul secteur de l'énergie entre 2020 et 2030, principalement dans l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelables et les infrastructures.

Adapter nos modes de vie en dépensant et en consommant plus consciemment est certainement une partie de la solution. Cependant, elle ne pourra sans doute pas compenser les surcoûts liés, par exemple, à l'installation systématique de triples vitrages, de pompes à chaleur, de panneaux solaires sur les toitures et d'une isolation de haute performance dans les habitations et à un passage à l'électromobilité. Des dépenses complémentaires seront à prévoir par tous, sous forme de majoration de prix, pour contribuer à la reconstruction et à la transformation des systèmes énergétiques, productifs et logistiques existants en systèmes à faible émission de carbone. Outre sa fonction de prérequis pour financer les besoins croissants de nos systèmes sociaux et de santé et pour assurer la paix sociale, la croissance économique est donc à la fois une conséquence et une nécessité de la transition énergétique et le seul moyen de la financer.

D'autres acteurs sont convaincus que bien au contraire les ressources financières nécessaires peuvent être débloquées par d'autres instruments (réduction des subventions actuelles « contre-productives » du point de vue développement durable, réforme fiscale durable, hausse de la taxe CO<sub>2</sub>, impôt sur le capital ...) et que vouloir croire que la transition ne peut être financée que grâce à une politique de croissance ne fait que consolider un système non porteur d'avenir.

Pour d'autres membres de la plateforme, la question de la croissance n'est pas la seule déterminante à prendre en compte pour la réalisation des objectifs du PNEC. Il s'ajoute que le Luxembourg, en tant que petit pays ouvert et membre de la zone euro, n'a que des possibilités limitées pour piloter sa croissance (économique).

La question serait alors moins, s'il faut, ou non de la croissance, mais dans quelle mesure les effets de la croissance sont socialement équitables, et plus encore quelles seraient les conséquences sociales d'une situation où le Luxembourg n'afficherait plus de croissance, voire une croissance négative ?

La croissance ne pourra de toute évidence pas être une fin en soi, outre l'atteinte des objectifs, ce qui importe au vu de ces membres, ce sont avant tout la préservation et le développement de notre système social, la réduction des inégalités, un meilleur accès notamment pour les couches les plus démunies de la population au logement, à la mobilité, à l'énergie, à l'eau ... Au final, pour ces membres, il s'agit donc moins d'une question de croissance que d'une question de répartition, dont dépend aussi l'acceptabilité sociale des mesures.

**Budgétisation et hiérarchisation des mesures** – La plateforme climat s'interroge quant aux implications et conséquences budgétaires du PNEC, surtout si le budget étatique s'avère

insuffisant pour financer la mise en œuvre des toutes les mesures. Afin d'assurer une budgétisation durable, il faudra davantage projeter la budgétisation des mesures à court et à long terme. La plateforme climat apprécierait, de plus, si le budget de l'État pouvait détailler les dépenses correspondant aux mesures reprises dans le PNEC et si une estimation exprimée en pourcentage concernant le coût du PIB de la transition énergétique pouvait être réalisée.

Une hiérarchisation des mesures listées pourrait être effectuée, sachant que les finances publiques se trouvent déjà sous pression. Cette hiérarchisation devrait prendre en compte l'efficacité ainsi que l'impact des mesures sur la transition énergétique et devrait aussi être complétée par des informations sur les acteurs responsables, sur l'échéance et le budget nécessaire pour leur mise en œuvre.

**Acceptabilité sociale** – La transition énergétique représente un défi de taille qui mobilise la totalité de la société. Alors qu'il est important d'atteindre les objectifs fixés, il est tout aussi important de veiller au maintien de l'acceptation sociale. Pour chaque objectif et chaque domaine d'action, il s'agit de trouver le juste milieu entre une approche volontariste et une approche basée sur des contraintes, tenant compte des aides et incitatifs envisagés. Au sein de la plateforme, les vues sur cet équilibre général divergent.

Impliquer les citoyens ainsi que les parties prenantes clés dès le début des travaux d'actualisation du PNEC et organiser, de manière générale, des débats réguliers entre les différents acteurs, est susceptible d'engendrer une plus grande acceptabilité des mesures proposées que de formuler les mesures à l'avance pour les présenter par la suite aux parties prenantes.

L'acceptabilité sociale est également étroitement liée à la notion d'une transition juste.

**Transition juste** – La transition vers une société décarbonée, doit prendre en compte chaque membre de la société, du plus vulnérable au plus aisé. Il s'agit en premier lieu de permettre aux ménages les plus démunis de participer à la transition énergétique sans qu'ils en soient négativement impactés.

- ***Soutien pour les ménages défavorisés***

Pour soutenir au mieux les ménages défavorisés dans la transition énergétique, la plateforme climat souligne le besoin de mettre en place des aides plus ciblées et échelonnées. Une discussion devrait encore être menée sur les critères d'éligibilité/sélectivité sociale, qui pourraient par la suite servir de base pour de nouvelles initiatives et pour revoir les aides existantes. La plateforme climat recommande aussi de mener des évaluations systématiques des programmes de financement sur base de caractéristiques socio-économiques des bénéficiaires/personnes éligibles. Afin d'aider les ménages défavorisés et pour les accompagner au mieux dans la transition énergétique, des programmes supplémentaires très ciblés pourraient être mis en place.

Ces mesures devraient être accompagnées d'un système de préfinancement qui intervient avant l'échéance des factures. En effet, le financement des rénovations énergétiques peut représenter un obstacle majeur, voire insurmontable, pour les propriétaires à faibles revenus et aux liquidités limitées, qui n'ont pas les moyens pour avancer l'argent nécessaire pour payer

les factures. Une prise en charge directe du paiement des factures, sur base de la présentation de devis signés, jusqu'à concurrence des subventions allouées, épargnerait ainsi aux ménages la charge du préfinancement intégral et les inciterait à s'engager dans des rénovations énergétiques. Afin d'éviter que les entreprises attendent longuement le paiement de leurs factures, il convient de réfléchir à la mise en place d'un système de tiers-payant efficace.

La plateforme climat salue que la mise à jour du PNEC vise, « dans l'optique d'une transition énergétique juste », d'étudier la possibilité de préfinancement « *afin de rendre possible l'accès à des projets de ce type aux personnes non éligibles ou difficilement éligibles à des prêts climatiques ou prêts bancaires conventionnels* ». Il convient, en outre, d'analyser régulièrement les caractéristiques socio-économiques des bénéficiaires des subventions étatiques afin d'éviter que les ménages plus aisés ou à revenu moyen ne soient pas les seuls à profiter des aides. Une sensibilisation et une communication ciblées sont nécessaires pour faire connaître les régimes d'aides en place et permettre à chaque personne éligible d'accéder aux subsides. Au-delà de se focaliser sur le soutien de rénovations de biens propres, le PNEC devrait porter davantage d'attention à la rénovation de biens en locations, qui hébergent le plus souvent des ménages à faibles revenus.

Une transition juste ne passe cependant pas que par un soutien financier, mais aussi par une garantie d'accès aux infrastructures clés qui accompagnent la transition énergétique. Dans le cas spécifique du leasing social, répondant à des enjeux de transition juste, il faudra prendre en compte les coûts liés à l'installation des infrastructures de charge. Les bénéficiaires potentiels, notamment les ménages défavorisés, manquent probablement des moyens financiers nécessaires pour investir dans une infrastructure de charge. Puisque cette population habite principalement dans des résidences, le problème de l'installation des bornes de charge est encore amplifié. La plateforme climat demande que le nombre de bornes publiques, considéré comme insuffisant, soit augmenté et que les communes concernées, tout en étant dotées des moyens nécessaires, soient responsabilisées et investissent dès maintenant massivement dans l'infrastructure de charge à proximité des quartiers concernés. En même temps, la plateforme climat suggère que soient envisagées des idées novatrices telles que l'aménagement de parkings de quartier, y compris dans les quartiers existants, dans lesquels chaque ménage résident dispose d'un accès ou a un droit à une place de stationnement avec borne de charge, ce qui pourrait non seulement dynamiser la transition vers l'électromobilité, mais également diminuer le nombre de voitures circulant à l'intérieur des quartiers résidentiels.

La plateforme note que même si les efforts d'une *transition juste* se focalisent principalement sur les ménages vulnérables, il faut veiller à ce que toute la société participe à la transition énergétique.

- ***Implications pour le marché du travail et les entreprises***

De plus, la transition énergétique impactera et changera le tissu économique et ci-faisant aussi le marché de travail. La plateforme estime que l'avant-projet de la mise à jour du PNEC ne tient pas suffisamment compte des conséquences potentielles de la décarbonation sur le marché du travail. La nécessité de multiplier les efforts en ce qui concerne la formation (initiale) d'une main d'œuvre qualifiée et suffisante pour faire progresser la transition énergétique juste s'impose, également pour ce qui est de la formation professionnelle

continue (« reskilling, upskilling ») et pour pallier le manque de compétences et de main-d'œuvre qualifiée. Dans ce contexte, le rôle du dialogue social en entreprise ne doit pas être sous-estimé dans la recherche de solutions, y inclus en réponse au manque de main d'œuvre.

À cet égard, il sera important que les mesures incluses dans le PNEC tiennent compte des résultats de la veille du marché du travail effectuée par l'ADEM pour savoir quels emplois se créent et lesquels risquent de disparaître au cours de la transition énergétique. Ceci dans le but de pouvoir adapter les formations professionnelles continues pour éviter une hausse du taux de chômage et pour assurer la mobilité des salariés.

Toujours, par rapport aux considérations économiques, la plateforme remarque que la notion de transition juste devrait être élargie pour s'appliquer également aux entreprises, notamment aux PME qui nécessitent un accompagnement renforcé. Les initiatives actuelles devraient être promues et développées de façon plus concise (e.a. « Klimapakt fir Betriber ») et de nouveaux instruments devraient être mis en place, tel qu'un régime d'aides ciblées pour entreprises, notamment de petite et de moyenne taille.

**Sobriété et solutions collectives** – Pour freiner la surconsommation, qui représente une cause importante des émissions de gaz à effet de serre et de l'utilisation excessive de ressources naturelles et limitées, certains membres de la plateforme climat sont d'avis que le PNEC devrait davantage traiter la thématique de la sobriété collective. Les efforts de sensibilisations envers le grand public devraient être renforcés afin d'encourager l'adoption de « bonnes pratiques » à travers toutes les classes sociales et par le plus grand nombre de personnes possibles, mais aussi et surtout, pour engendrer un changement comportemental nécessaire à la réussite de la transition énergétique.

Étroitement lié à la question de la sobriété, figure le sujet des solutions collectives pour lesquelles la plateforme estime qu'elles méritent plus d'attention. En effet, des solutions collectives devraient être promues davantage, telles que le renforcement des infrastructures de mobilités douces et des transports en commun, la proximité des services et infrastructures par un aménagement du territoire adapté, le chauffage urbain, ou encore la rénovation énergétique système de quartiers entiers, devraient être promues davantage.

**Obligation morale** – La transition énergétique nécessite un changement de paradigme qui devrait être accompagné d'un changement du lien Nord-Sud pour aboutir à plus d'équité. Le Luxembourg a une obligation morale de faire en sorte que les matières primaires importées des pays en voie de développement soient extraites de façon équitable et dans le respect de la nature et de l'homme. Il faut éviter une exploitation des pays en voie de développement dans le seul but d'atteindre nos objectifs en matière de transition énergétique. En effet, la transition énergétique, voire la décarbonation, ne doivent pas être limitées à un effort national isolé, en risquant de déplacer notre pollution à l'étranger, mais doivent prendre en compte la dimension globale et faire preuve d'une solidarité au niveau international.

**Engagement national pour une production « net-zéro »** – En outre, en tant que pays qui souligne de manière forte et répétée ses ambitions en matière de climat, le Luxembourg doit maintenant faire preuve de leadership en adoptant un profil clair en accueillant des capacités de production « net-zéro », c'est-à-dire des capacités de fabrication de produits et de

technologies essentiels pour atteindre les objectifs de neutralité climatique (p.ex. panneaux photovoltaïque, composantes d'éoliennes, pompes à chaleurs, batteries, fabrication de façades isolantes etc.). En clair, cela signifie également la mise à disposition de terrains susceptibles d'accueillir ces activités. Tout en accordant une grande importance aux énergies renouvelables et en condamnant ceux qui se contentent de bas carbone, le Luxembourg doit reconnaître qu'il ait une responsabilité économique et sociale de créer les conditions nécessaires afin de contribuer au développement des industries permettant à atteindre la neutralité carbone, également sur son territoire.

## **B. CONSIDÉRATIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES A UN SECTEUR / UNE MESURE**

**Taxe CO<sub>2</sub>** – Alors que l'importance de la taxe CO<sub>2</sub> en tant qu'instrument de marché pour favoriser une accélération de la sortie des énergies fossiles est généralement reconnue et que le principe de son augmentation annuelle est salué, les avis des membres de la plateforme divergent notamment quant au niveau du signal de prix effectivement requis.

En effet, certains membres estiment que l'augmentation prévue jusqu'en 2026 est trop basse et qu'elle devrait être adaptée pour atteindre au moins le prix des certificats ETS (actuellement environ 90 €/t) et que pour être réellement efficace, la taxe devrait être prélevée sur tous les produits fossiles, sans exception, y inclus sur le kérosène non couvert par le système ETS.

D'autres membres saluent que l'évolution de la taxe soit déjà fixée jusqu'en 2026 et apporte ainsi une prévisibilité aux acteurs économiques. Néanmoins, pour rendre la taxe plus incitative, il faudrait prévoir sa modulation, par exemple en une taxe progressive pour l'industrie.

Les vues des membres de la plateforme divergent également quant à l'affectation des revenus issus de la taxe CO<sub>2</sub>.

Selon certains membres, la taxe carbone, prise isolément, est comme la TVA une taxe particulièrement injuste, qui frappe tous les consommateurs d'énergie de la même manière, quel que soit leur revenu. Ainsi ces membres, par souci d'acceptabilité sociale, mais aussi et surtout pour compenser les ménages les plus défavorisés plaident à utiliser l'intégralité des recettes issues de la taxe carbone à des fins de redistribution. En effet, la deuxième moitié des recettes générées par la taxe carbone est actuellement utilisée pour financer, entre autres, les aides étatiques (Klimabonus Wunnen, Clever fueren, etc.) qui sont censées accélérer la transition énergétique dans le cadre d'une approche politique misant pleinement sur le volontarisme. Comme ces aides ne sont généralement pas ciblées, selon des critères sociaux elles risquent de profiter davantage aux ménages plus aisés. Par conséquent, au lieu de diminuer les inégalités, le deuxième volet financé à travers les recettes générées par la taxe carbone risque de les augmenter. En outre, afin de s'assurer que les compensations soient maximales et les plus larges possibles, il faudrait aussi adapter les seuils pour profiter du crédit d'impôt climat à l'inflation.

Puisque le secteur des transports routiers compte parmi les plus grands contributeurs de la taxe carbone, certains membres estiment que les recettes générées par la taxe devraient être intégralement affectées aux efforts de décarbonation du secteur sous forme d'investissement dans une infrastructure correspondante ou d'aides étatiques au bénéfice des entreprises du secteur qui souhaitent investir dans les motorisations alternatives ou tout autre investissement permettant de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> dans le secteur des transports.

D'autres membres souhaitent que le produit de la taxe carbone soit affecté exclusivement au financement et à l'accompagnement de la transition écologique tout en étant accompagné de mesures sociales ciblées pour compenser les ménages les plus vulnérables.

Les mérites d'une analyse plus approfondie des orientations potentielles de la taxe CO<sub>2</sub> et de la redistribution y liée sont soulignés, à la lumière aussi du cadre réglementaire communautaire et de l'évolution de la taxe dans les pays voisins.

**Refonte du système fiscal** – La plateforme est d'avis que le système fiscal joue un rôle primordial dans la transition énergétique et, pour cette raison, un consensus se dégage au sein de la plateforme sur le besoin de réformer celui-ci. Alors que les membres de la plateforme ne sont pas unanimes quant aux détails d'une telle refonte, certains ont exprimé l'idée de commanditer une étude qui analysera les points clés d'une réforme fiscale.

**Harmonisation au niveau communal** – La plateforme plaide pour une harmonisation au niveau communal des dispositions des PAP et des règlements sur les bâtisses relatives à la transition énergétique, afin de faciliter la réalisation des objectifs inclus dans le PNEC, telle la rénovation énergétique, le montage de panneaux photovoltaïques ou encore l'installation de pompes à chaleur. Pour que les communes puissent réaliser les mesures du PNEC les concernant dans les délais prévus, il conviendrait, en outre, d'appliquer le principe de connexité qui prévoit que l'État mette à disposition des communes des moyens financiers en adéquation avec les missions qu'il leur octroie.

**Marchés publics durables** – La plateforme climat considère que le rôle des marchés publics devrait davantage être valorisé dans la mise à jour du PNEC. Les marchés publics représentent un levier important et efficace permettant à l'État de promouvoir des produits et services écoresponsables, durables et faibles en émissions de gaz à effet de serre. La législation luxembourgeoise actuelle permet d'intégrer des considérations environnementales dans les cahiers de charges, sans pour autant exiger leur inclusion. Or, comme l'État veut se positionner en tant que pionnier en matière de politique climatique et environnementale et comme les consommateurs sont de plus en plus vigilants par rapport aux critères de durabilité d'un produit ou d'un service, le prix final ne peut plus représenter le critère principal de sélection, mais des critères environnementaux devraient être pris en considération de manière plus conséquente. En adaptant les marchés publics vers plus de durabilité il faudra cependant veiller à ne pas défavoriser les PME.

Les critères de sélection non-financiers dégagés dans cet exercice gagneraient à être implémentés dans la législation actuelle qui se borne à faciliter le travail du commettant tout en le protégeant contre toutes sortes de tracas juridiques liés à la nature-même de majorité des marchés publics.

**Innovation environnementale** – Afin d’atteindre les objectifs définis par le PNEC mais aussi pour répondre aux attentes des donneurs d’ordre et des consommateurs, une transformation écologique de l’activité productive est nécessaire. Ainsi, pour obtenir des gains environnementaux la capacité de l’industrie à innover est indispensable pour garantir sa compétitivité. Au vu de cela, la plateforme souhaite souligner la nécessité de favoriser l’innovation environnementale pour atteindre les objectifs fixés par le PNEC.

**Économie circulaire** – Afin de favoriser encore davantage le modèle de l’économie circulaire, la plateforme climat suggère l’élaboration d’une feuille de route stratégique pour instaurer un secteur économique fort en matière de circularité (réemploi, recyclage, fabrication et recyclage de panneaux photovoltaïques, réutilisation des ressources provenant de la déconstruction de bâtiments, recyclage des batteries de stockage, etc.). Face au changement climatique et des questions géopolitiques ou sanitaires, le Luxembourg a dû faire face à une pénurie continue de matériaux de construction. La transition vers une gestion plus holistique des ressources et des flux de produits et de matières premières devient donc indispensable.

Un cadre réglementaire adapté à l’économie circulaire devrait être mis en place en incorporant des critères de circularité dans les instruments d’aménagement du territoire (PAP et règlement sur les bâtisses), en standardisant les exigences imposées en matière de construction circulaire dans les marchés publics et de fournir un cadre réglementaire favorable pour le réemploi des matériaux récupérés et recyclés. Ce cadre devra obligatoirement clarifier les obligations des différents intervenants en matière de garanties et d’assurances à fournir par rapport aux matériaux utilisés. Il est clair qu’on ne pourra pas laisser aux PME du secteur de la construction le soin de devoir assumer les garanties par rapport à la résistance au feu ou aux composants intégrés dans les différents matériaux.

Pour assurer une utilisation plus efficace des ressources, la réutilisation, la réparation et la circularité doivent être davantage promues auprès des consommateurs, mais aussi auprès des entreprises. Par ailleurs, afin d’encourager les entreprises à augmenter leur utilisation de matières premières secondaires, y compris celles destinées à la valorisation énergétique/thermique, il est essentiel que le législateur et tous les acteurs concernés facilitent d’abord l’accès à celles qui sont disponibles sur le territoire national. Pour la conception de nouveaux produits, il pourrait être envisagé d’introduire une aide à l’achat de ces dernières. Un cadre fiscal favorable à la réparation, des « bons de réparation », des campagnes de sensibilisation et d’information, ou encore la mise en avant des entreprises actrices dans l’économie circulaire représentent quelques exemples de possibles actions à entreprendre (avant tout pour les biens d’une certaine valeur).

La plateforme propose d’intégrer au « Klimapakt fir Betriber » des mesures d’accompagnement ciblées pour les PME qui souhaitent jouer un rôle actif dans la transition vers une économie circulaire. Ce soutien pourrait prendre la forme de sessions de bonnes pratiques en économie circulaire ou en efficacité énergétique, d’un financement de solutions innovantes et circulaires, d’un soutien technique (transfert de know-how) et d’un accompagnement via des partenariats publics-privés.

**Hydrogène** – La plateforme climat plaide pour une révision de la stratégie hydrogène. Dans la même optique, la première connexion à un réseau européen d'hydrogène doit être accélérée afin de fournir aux sites industriels le gaz en quantité suffisante et à prix abordable même avant 2030.

La plateforme climat voudrait également souligner, comme déjà mentionné plus haut, que le Luxembourg a une obligation morale envers les pays desquels il compte importer des matières premières, de l'énergie ou en l'occurrence de l'hydrogène. Ainsi, dans le cadre de l'étude de faisabilité de production d'hydrogène au Cap-Vert en vue de son exportation vers le Luxembourg, la plateforme climat recommande de veiller à ce que tout investissement dans la transition énergétique doive profiter d'abord à la population locale.

**Transport / Mobilité électrique** – La plateforme climat souligne le caractère ambitieux de l'objectif d'une électrification de 49 % du parc automobile à l'horizon 2030, ceci à la lumière des pourcentages modestes de véhicules électriques et hybrides rechargeables actuellement en circulation.

A côté du coût des voitures électriques, le manque d'infrastructure de charge pose un défi pour atteindre une électrification de 49% du parc automobile. La plupart des charges se font à la maison ou au travail. Alors qu'il est actuellement facile d'installer une borne privée dans une maison unifamiliale, il est bien plus difficile, voire impossible, de faire pareil dans une résidence, faute d'avoir un accord en copropriété pour prendre en charge les frais d'installation. Ainsi, la plateforme climat l'estime utile et souhaitable de rendre obligatoire l'installation de bornes intelligentes lors de la construction de nouvelles résidences. Il est par ailleurs renvoyé à la section « Considérations générales – transition juste » du présent avis.

En outre et étant donné du nombre conséquent en véhicules, certains membres de la plateforme plaident pour un programme de soutien à l'électrification de la flotte des véhicules du secteur artisanal en adressant les problématiques liées (mobilité transfrontalière, possibilités flexibles de charger ...).

Finalement, la politique de la mobilité durable ne devrait pas se focaliser de façon primordiale sur la mobilité individuelle à zéro émission, mais elle devrait promouvoir davantage le transport en commun tout en continuant à développer la qualité et le réseau, en particulier pour ce qui est de la desserte des zones d'activités.

**Aménagement du territoire** – La plateforme climat souligne l'importance d'un aménagement du territoire adéquat (quartiers sans voitures ; orientation des toitures ; desserte des bâtiments ; proximité des services, etc.). Les autorités devront également anticiper et prendre en compte l'installation de future projets industriels « net zero » (voir aussi section « Considérations générales - engagement national pour une production « net-zero » »), lors de la préparation des plans de zonage, d'aménagement du territoire et d'utilisation des terres et accélérer les procédures d'autorisation y relatifs. Certains membres de la plateforme estiment que l'importance de l'aménagement du territoire et de la politique de mobilité n'a pas été reflétée de façon satisfaisante dans l'avant-projet du PNEC.

L'utilité d'une harmonisation des règles urbanistiques est également soulignée, notamment au niveau des règlements des bâtisses.

**Rénovation des bâtiments** – Tout en reconnaissant la nécessité absolue d'efforts additionnels pour accélérer la rénovation énergétique tant des bâtiments résidentiels que des bâtiments fonctionnels, la plateforme climat souligne la nécessité de mécanismes et d'appui financier adéquats en anticipation des obligations futures en matière de rénovation. Dans le contexte de ces obligations, certains membres de la plateforme plaident pour faire preuve d'une certaine flexibilité. A l'instar des aides en faveur des particuliers, il serait donc opportun de mettre en place un régime d'aide de rénovation énergétique des bâtiments fonctionnels au profit des entreprises.

En matière des procédures administratives concernant l'obtention des aides et/ou autorisations pour les rénovations énergétiques, la plateforme plaide pour une simplification et une accélération de celles-ci afin d'obtenir une large participation du grand public et des entreprises.

**Projets de construction** – Un projet de construction (adjudication, planification, obtention des autorisations, mise en œuvre, mise en service) s'étend sur une période de 2 à 5 ans pour les bâtiments résidentiels et de 3 à 10 ans pour les bâtiments tertiaires. Pour garantir la conformité avec les objectifs du PNEC à l'horizon 2030 en matière de construction, la plateforme appelle à une meilleure anticipation et communication du niveau maximal d'émissions associé à la mise en service des bâtiments pour éviter un retard considérable (5 à 10 ans) sur les objectifs fixés.

**Électricité** – La plateforme souligne l'importance de garantir une fourniture en électricité diversifiée et « abordable », tant pour les particuliers que pour l'industrie et l'artisanat, en veillant à ce que le prix de l'électricité soit compétitif comparé aux autres vecteurs énergétiques (entre autres le gaz naturel).

## **Annexes :**

Prises de position des membres de la plateforme climat :

- Syvicol
- Alliance pour le Climat
- Chambre de commerce
- Chambre des métiers
- Fédération des Artisans
- Fedil
- ABBL, ALFI et LSFI
- Mouvement Ecologique
- Votum Klima
- Chambre des salariés, OGBL, LCGB
- Chambre d'agriculture
- OAI